

ÉTAT DES LIEUX – ANNEXE 3 À LA CONVENTION D'OCCUPATION

Objet : Occupation d'une zone forestière en Parcelle forestière 12 – Commune de Valdahon

Dans le cadre de la convention relative à l'occupation d'une zone forestière destinée à l'organisation d'une classe en forêt, une visite de terrain a été réalisée sur la parcelle forestière n° 12, située en forêt communale de Valdahon en présence de Mme Bole Directrice d'école le 03/09/26.

Cette occupation est prévue pour une durée de quatre demi-journées les après-midis.

À l'issue de la visite de terrain, l'état général de la parcelle a été constaté comme satisfaisant pour l'usage prévu, sous réserve des observations mentionnées ci-dessous.

La visite a permis de constater la présence de branches sèches et/ou fragilisées susceptibles de se détacher et de tomber, notamment en raison du dépérissement constaté sur certains arbres de la parcelle.

Par mesure de prévention et afin de garantir la sécurité des personnes accueillies dans le cadre des classes en forêt, ces deux arbres identifiés lors de la visite ont été exploités et coupés permettant la reprise des activités de classe en forêt.

Le présent état des lieux est établi afin de constater l'état de la parcelle au moment de la visite et de préciser les observations et mesures de prévention identifiées à cette occasion.

Fait à Valdahon, le

En deux exemplaires.

Pour la commune de Valdahon

Nom :

Qualité :

Signature :

Pour l'école

Nom :

Qualité :

Signature :